



REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT

DESCRIPTION DE L'ACCUEIL à l'ESPACE JEUNESSE

► Le public concerné :

L'accueil de l'ESPACE JEUNESSE est ouvert aux jeunes de 11 ans à 17 ans. Il est demandé aux parents de remplir un dossier comprenant une inscription et une autorisation parentale de participation. Le fonctionnement de cet accueil est expliqué aux familles, par le biais de ce règlement intérieur de fonctionnement remis au moment de l'inscription.

► L'équipe d'encadrement :

L'accueil est sous la responsabilité de la directrice de l'EVS L.E.P.H.A.R.E et d'une équipe jeunesse composée d'un responsable et d'animateurs diplômés.

► Les horaires d'ouverture :

EN PERIODE SCOLAIRE	HORAIRES	LIEU
Mercredi	14h00-17h00	A l'EVS L.E.P.H.A.R.E

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES	HORAIRES	LIEU
Lundi-Mardi-Mercredi- Jeudi-Vendredi	14h00-18h00	A l'EVS L.E.P.H.A.R.E

En fonction des actions ou des activités prévues, les horaires peuvent être modifiés.

► Le lieu de l'accueil :

Espace de Vie Sociale (EVS) L.E.P.H.A.R.E : 16 rue Gambetta à ANICHE

► Les conditions d'accès :

- Remplir le dossier d'inscription et la fiche sanitaire (disponible à l'EVS L.E.P.H.A.R.E)
- Signer le règlement intérieur (joint au dossier d'inscription)
- Régler la participation financière

Dès lors que l'ensemble de ces conditions sont remplies, le jeune peut profiter d'un accueil libre et spontané en respectant les termes du règlement intérieur.

► Tarifs :

- ▼ Adhésion jeune : 3€ (pour les mercredis de juin 2021)



2020-2021



REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT

▼ Été 2021 : Tarif selon QF

QF	Tarif 1 SEMAINE
< 369	5 euros
370 à 499	9 euros
500 à 700	12 euros
> 700	18 euros
Extérieur Aniche > 700	24 euros

► Le contenu de l'accueil :

Les activités :

Le programme d'activités sera établi en concertation avec les jeunes et en fonction du budget de fonctionnement alloué par la municipalité. Les activités prévues peuvent se faire :

A l'intérieur de la structure d'accueil avec ou sans intervenant spécifique, chez un prestataire extérieur, à l'extérieur de la ville pour des actions intercommunales, à l'extérieur de la structure pour participer à des actions communales.

Les projets :

Les jeunes pourront également s'inscrire dans une démarche de projet soutenu par les animateurs dans la conception, l'élaboration, l'accompagnement, le suivi et la réalisation.

► Les temps d'accueil & d'animations :

L'équipe d'animation veille à ce que les besoins et les caractéristiques de chaque tranche d'âge soient respectés. Chaque jeune doit pouvoir trouver sa place dans le groupe et s'épanouir au sein de l'ESPACE JEUNESSE.

Le jeune doit prévenir impérativement l'animateur de son arrivée et de son départ.

Dans le cas où le jeune est inscrit à une activité au sein de la structure ou à l'extérieur, le rendez-vous de départ et d'arrivée se fait à l'Espace de Vie Sociale L.E.P.H.A.R.E.

L'équipe d'animation est responsable des jeunes durant toute la durée de l'activité.

Néanmoins si l'activité se déroule au sein de l'EVS L.E.P.H.A.R.E, le jeune peut entrer et sortir librement. Dès qu'il quitte la structure, il n'est plus sous la responsabilité de l'ESPACE JEUNESSE.



2020-2021



REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT

REGLEMENT INTERIEUR

Les valeurs de l'ESPACE JEUNESSE s'inscrivent dans la continuité de celles transmises par la République et les principes fondamentaux de la Charte de la Laïcité. Ce règlement est affiché à l'EVS pour permettre à chacun de s'y référer facilement.

Les éléments cités ci-dessous permettront aux jeunes et à leurs familles d'avoir un cadre clair et cohérent sur leurs droits et leurs devoirs dans l'utilisation de l'accueil de l'ESPACE JEUNESSE.

Ces moments en collectivité nécessitent des règles de bien vivre ensemble permettant aux jeunes une ouverture d'esprit, des compromis par rapport à leurs habitudes afin que chacun trouve sa place dans la bonne humeur, la convivialité, le partage et la solidarité.

Il est nécessaire pour le vivre ensemble que chaque jeune :

- Respecte chaque individualité,
- Reconnaisse l'autre comme un individu à part entière,
- Et intègre les règles de vie pour devenir un adulte responsable et respectueux.

L'équipe d'animation veillera à établir des relations de confiance avec les jeunes dans le respect de leur histoire de vie personnelle.

L'équipe d'animation veillera à expliquer aux jeunes le rôle (fonctions et responsabilités) de chaque acteur (directeur, animateur, intervenant) dans le cadre de l'animation socio-culturelle.

► Le contrat de confiance avec le jeune

Dès lors que le jeune est inscrit pour participer à l'accueil de l'ESPACE JEUNESSE, il se doit de respecter le bien vivre ensemble au sein de la structure :

Les points de vigilance :

- Respecter les locaux et l'environnement,
- Respecter le rythme de vie et du temps libre de chacun : éviter de se faire entraîner par des effets de groupe qui ne correspondent pas à ses propres valeurs,
- Respecter le matériel,
- Favoriser l'esprit d'équipe.

Les situations non négociables :

- Discrimination et humiliation : verbale, corporelle ou comportementale,
- Manque de respect pour l'équipe d'animation et pour les usagers présents dans la structure et tout autre personne (adultes et enfants),
- Violence physique et verbale,
- Vols (à l'intérieur et à l'extérieur de la structure),
- Quitter le groupe sans en avertir les animateurs.

Un manquement à ces règles fera l'objet d'une information aux parents et des dispositions pourront être prises au cas par cas jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'accueil.



2020-2021



REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT

Infos spécifiques COVID-19

Selon, le protocole sanitaire de la structure, il sera demandé à chaque jeune de :

- **Porter un masque**, il est obligatoire pour chacun d'entre nous dès l'entrée de la structure.
- **Se laver les mains** à l'aide d'un gel hydro-alcoolique dès l'entrée dans l'EVS ou dans les salles de sport.
- **Respecter les horaires** de RDV des activités afin d'éviter les regroupements.
- Respecter les gestes de barrières suivants :
 - Ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser pour se saluer.
 - Ne pas se toucher les yeux, le nez et la bouche.
 - En cas de toux ou d'éternuement, se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir
 - Se servir de mouchoirs en papier jetables à usage unique et jetés après chaque utilisation
 - Se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 à 30 secondes et utilisation de papier à usage unique pour le séchage

L'accueil

Déroulé de l'accueil
- Accueil du public sur inscription (vérification auprès du listing). - Pointage de la présence. - Explication des gestes barrières. - Emmener le jeune à se laver les mains et vérifier le port du masque (lavage des mains : à l'arrivée, sortie des toilettes, début d'activité, fin d'activité, temps goûter). - Accompagner le jeune au sein de la salle d'activité ou de sport. - Aménager au préalable la salle respectant les consignes sanitaires (tables, chaises, matériel pédagogique) - Chaque jeune aura son propre matériel individuel (à chaque fin d'activité procéder au nettoyage). - Pour l'alimentaire, chaque jeune recevra un goûter emballé individuellement. - La sortie se fera de manière échelonnée afin d'éviter l'effet de groupe.